

**GROUPE D'ÉCHANGE**

**CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE**

**MARSEILLE – 20 SEPTEMBRE 2019**

# Les modes de valorisation

## Les actions valorisables

Les collectivités peuvent financer les actions suivantes

- Rénovation de leur patrimoine
- Financement de programmes
- Promotion de la MDE sur leur territoire

## Les modes de valorisation

Pour bénéficier des CEE les collectivités peuvent :

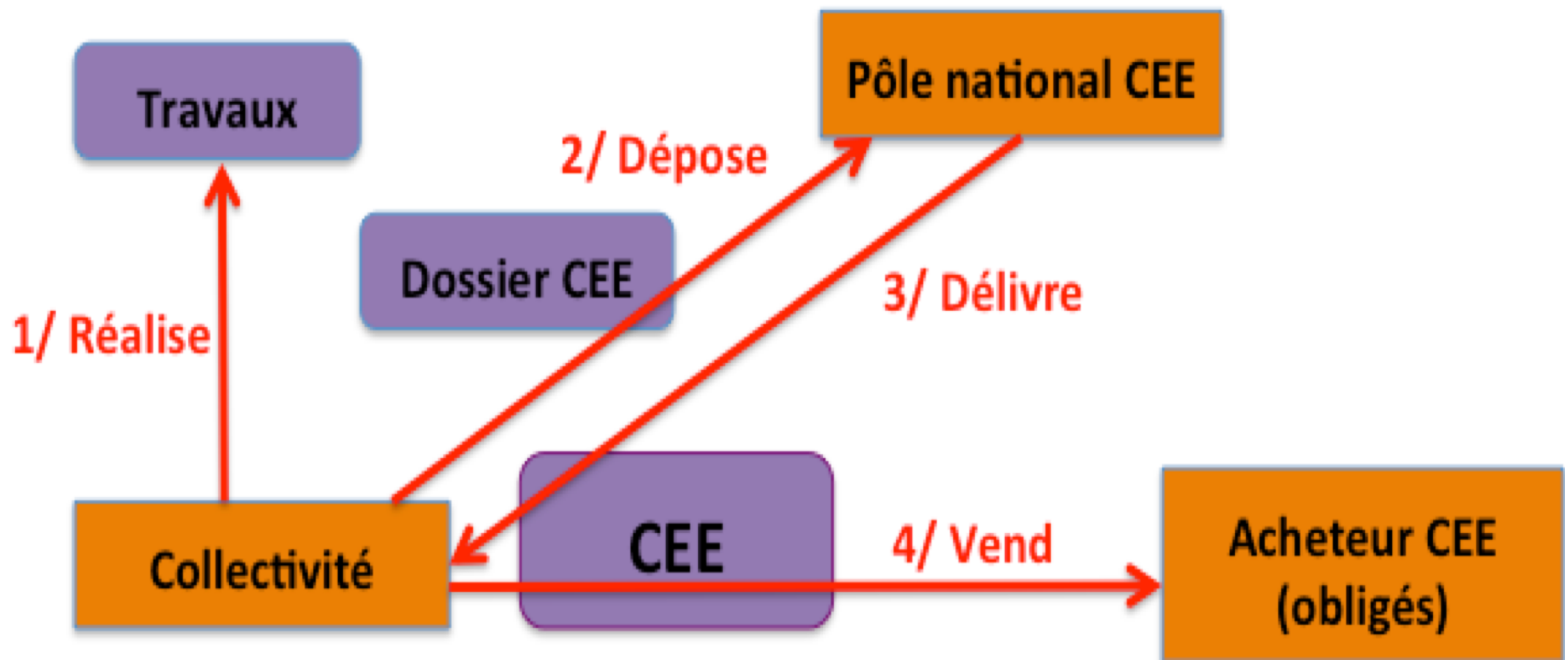
- Déposer en propre : Les CEE sont déposés sur le compte des collectivités
- Céder leur CEE : Les CEE sont cédées au demandeur qui reverse une prime aux collectivités
- Déposer en groupement : Une collectivité organiser des dépôts de CEE pour les autres collectivités

**Et quel que soit le mode de valorisation, la collectivité peut se faire aider par une Assistance à Maîtrise d’Ouvrage.**

# Les modes de valorisation

## Gestion interne

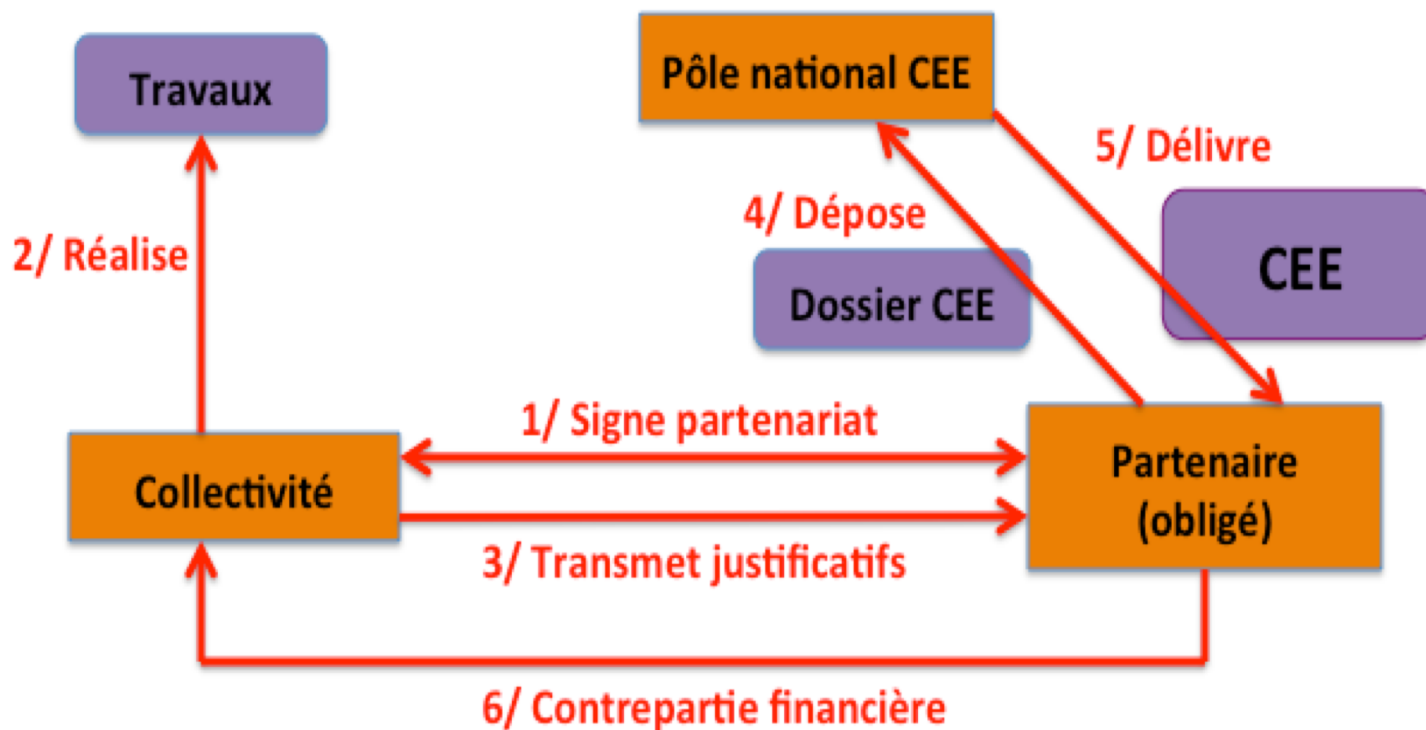
La **gestion interne** permet à la collectivité d'obtenir des CEE en nom propre.



# Les modes de valorisation

## Contractualisation amont

En contractualisant en amont avec un obligé, la collectivité cède ses CEE contre une contrepartie financière négociée au préalable.



# Les modes de valorisation

## Gestion interne



### Avantage

- Maîtrise de toute la chaîne des dossiers ;
- Choix du moment pour valoriser les CEE
- Possibilité de regroupement de collectivités ;
- Possibilité de négocier la vente de plus gros volume ;



### Inconvénient

- Nécessite des moyens humains en interne ou des prestataires ;
- La collectivité porte le risque d'incomplétude du dossier CEE ;
- Incertitude sur le prix de vente

## Bâtir un partenariat

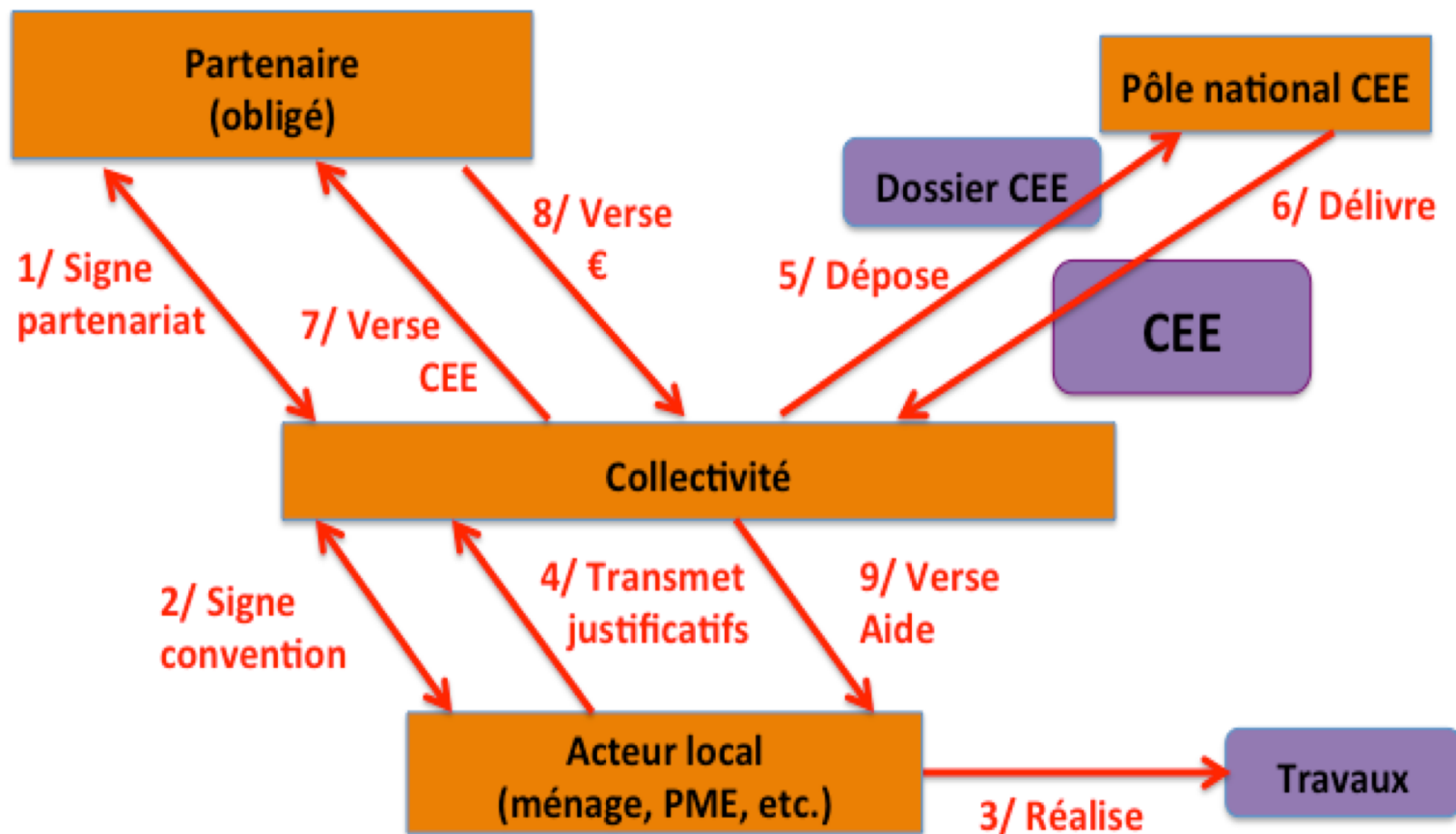
- Maîtrise du plan de financement si le prix est fixé à l'avance ;
- Lier la recette CEE au projet
- La collectivité n'est pas responsable du dépôt de dossier, notamment en cas de contrôle.

- Nécessite néanmoins des moyens humains pour réunir les justificatifs ;
- Nécessite le plus souvent d'avoir identifié les actions CEE éligibles en amont.
- Point de vigilance : Il faut veiller à ce que d'éventuelles actions CEE non identifiées dans le partenariat puissent néanmoins être valorisées par ailleurs



# Les modes de valorisation

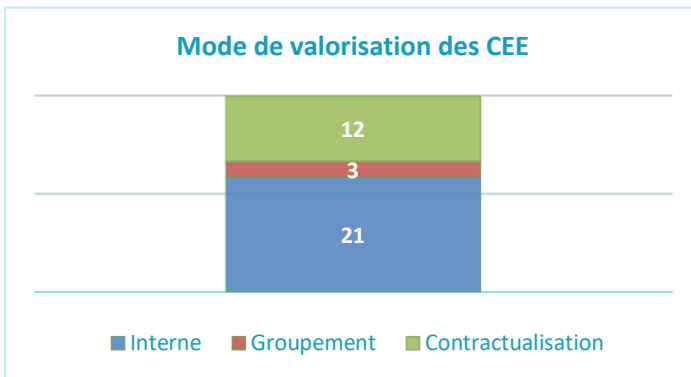
## Dépôt en groupement



# Les partenariats

## Les offres des professionnels CEE

- La collectivité peut collecter et valoriser les CEE en interne ou se faire appuyer par un professionnel dans sa démarche
- Offre de service : accompagner la collectivité dans sa démarche d'utilisation des CEE
  - Montage et dépôts des CEE
  - Et/ou accompagnement technique



### Mode de valorisation

+ de 50% valorise les CEE avec une gestion intégralement internalisée au sein de la collectivité.

# Les partenariats

## Partenariat simple ou AMO?

### Partenariat simple : montage des dossiers / collecte des CEE

#### **Ne relève pas de la commande publique si :**

- la convention prévoit l'équivalence financière entre participation financière et CEE cédés ;
- la participation financière n'intervient pas avant la fin des travaux ;
- la convention ne prévoit aucune prestation de service du partenaire au bénéfice de la collectivité.

### Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

#### **Relève de la commande publique et doit faire l'objet d'une procédure de publicité ou de mise en concurrence si :**

- Conseil technique sur les opérations valorisables et les points d'attentions
- Conseils en matière de bonne utilisation d'équipements
- Soutien à l'élaboration des outils de sensibilisation portant sur l'utilisation efficace de l'énergie,
- Fourniture de supports de communication





# Les partenariats

## Les point d'attentions du contrat de partenariat

### Engagement pour le professionnel

- Niveau d'accompagnement : montage du dossier, dépôt, valorisation financière
- Présence d'un portail web de suivi de l'avancement du dépôt de dossier
- Modalité de paiement :
  - Délais de paiement
  - Définition du prix : prix fixe, part fixe ou part variable, forfait (par exemple : 1€ par CEE collecté), durée de garantie du prix, indexation du prix (%)

### Engagement pour la collectivité

- Les opérations couvertes : une opération ponctuelle, un ensemble d'opération défini
- Exclusivité de l'engagement pour toute demande de CEE
- Volume minimal à atteindre par dossier
- Durée de l'engagement

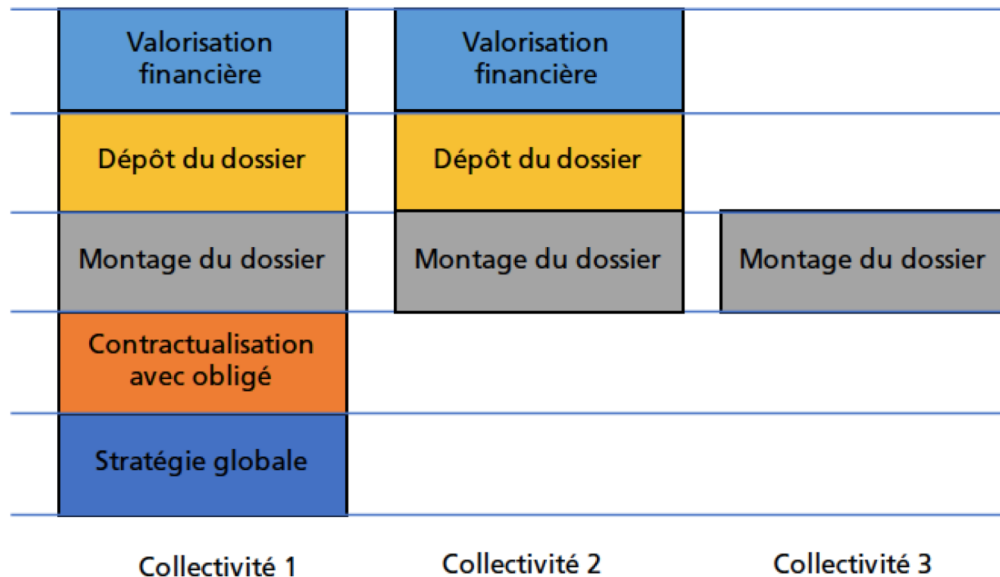


# Les partenariats

## CEE ET AMO

Un appui technique encore peu sollicité : peu de collectivités déclarent se faire accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage.

### Quelles missions pour les AMO ?



UNE QUESTION ?

CONTACTEZ-NOUS :

**Camille FILANCIA**

Chargée de mission Rénovation Energétique

[cfilancia@amorce.asso.fr](mailto:cfilancia@amorce.asso.fr)

Tél. : 04 72 74 31 11

